

VOTRE TRACABILITE SERA OBLIGATOIREMENT SUIVIE SUR



A COMPTER DU 01/01/2022

En quoi je suis concerné(e) par Trackdéchets ?

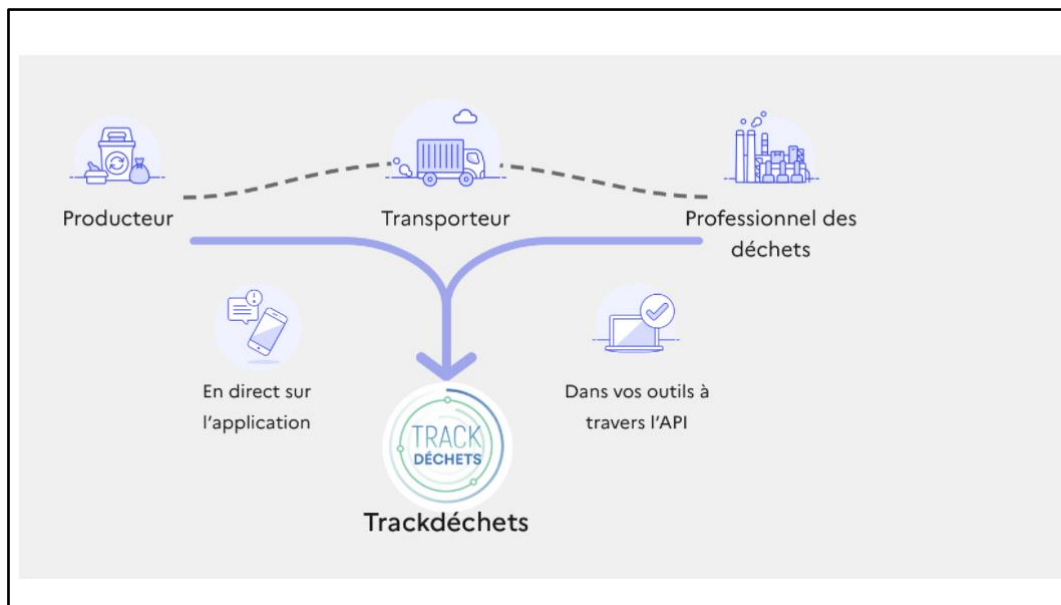
Producteur

Qu'est-ce que je peux faire avec Trackdéchets ?

- Je peux éditer moi-même ou co-éditer mes Bordereaux de Suivi de Déchets (BSD)
- Je peux signer l'enlèvement de mes déchets de manière dématérialisée
- Je peux suivre tous mes BSD en temps réel dans un tableau de bord unique
- Je dispose d'un registre réglementaire automatiquement à jour incluant tous mes BSD, quelques soient mes prestataires
- Je peux vérifier les autorisations réglementaires de mes prestataires déchets

En quoi ça simplifie mes pratiques ?

- Plus besoin de papier à préparer, transmettre, archiver
- Fini les relances à mes prestataires
- Plus besoin d'archivage et de compilation pour consolider mon registre réglementaire Sécurité/transparence sur les prestataires avec qui je travaille



Afin de ne pas être pris au dépourvu à partir du 01/01/2022, nous vous invitons à créer votre compte dès à présent. Cela prend quelques minutes

[Créer un compte](#)